



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Feuille de route interministérielle 2023 - 2033

Prévention et réduction de l'antibiorésistance, lutte contre la résistance aux antimicrobiens



Antibiotiques
Antiviraux
Antifongiques
Antiparasitaires

**Version soumise à concertation
du 21 novembre 2023 au 10 janvier 2024**

Version du 21 novembre 2023

SOMMAIRE

Introduction	3
Bilan de la feuille de route 2016-2022	5
Architecture de la feuille de route 2023-2033	6
Volet 1 : Engager chacun des acteurs	8
Volet 2 : Recherche	10
Volet 3 : Outils de surveillance intégrée	12
Volet 4 : Arsenal disponible et innovation	14
Volet 5 : International	16

INTRODUCTION

La lutte contre la résistance aux antimicrobiens (RAM), phénomène croissant qualifié de « pandémie silencieuse », est une priorité mondiale de santé publique portée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

La mortalité attribuable à l'antibiorésistance était estimée en 2019 à 1,27 million de morts dans le monde¹ et si rien ne change, les infections dues à des agents infectieux résistants pourraient redevenir en 2050 une des premières causes de mortalité dans le monde, en provoquant jusqu'à 10 millions de morts².

Compte tenu de l'utilisation des antibiotiques et de la persistance de résidus d'antibiotiques ou de bactéries et gènes résistants dans l'environnement, l'antibiorésistance est un sujet qui s'inscrit particulièrement bien dans une approche « Une seule santé ». Cette démarche globale et transversale, à la croisée des médecines humaine et vétérinaire, des sciences de l'environnement et des sciences sociales, permet la meilleure prise en compte des relations entre la santé humaine, celle des animaux et des écosystèmes qui sont intimement liées.

Ainsi, pour lutter contre cette menace, le plan d'action mondial 2015³ de l'OMS s'est vu renforcé depuis 2022 par les organisations de l'alliance quadripartite (OMS, OMSA, FAO, PNUE), afin de mettre en œuvre les actions dans l'approche « Une seule santé ».



L'une des pistes d'action du Plan d'action conjoint « Une seule santé » 2022-2026⁴ de la Quadripartite se fixe pour enjeu d'« enrayer la pandémie silencieuse de la résistance aux antimicrobiens » et le cadre stratégique de collaboration de la quadripartite sur la résistance

¹ *The Lancet* : [https://www.thelancet.com/pdfs/journals/ebiom/PIIS2352-3964\(22\)00159-1.pdf](https://www.thelancet.com/pdfs/journals/ebiom/PIIS2352-3964(22)00159-1.pdf)

² Review on Antimicrobial Resistance, O'Neill J. Tackling drug-resistant infections globally: final report and recommendations. London: AMR; 2016. https://amr-review.org/sites/default/files/160518_Final%20paper_with%20cover.pdf

³ Treizième programme général de travail de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

⁴ <https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/363518/9789240059139-eng.pdf?sequence=1>

aux antimicrobiens⁵ fixe deux principaux objectifs : i) optimiser la production et l'usage des antimicrobiens tout au long de leur cycle de vie, de la recherche-développement à leur élimination et ii) diminuer l'incidence des infections humaines et animales et de celle des végétaux pour réduire l'émergence et la propagation de la résistance aux antimicrobiens.

La thématique figure également à l'agenda de nombreuses instances de haut niveau telles que les G7, G20 et l'Organisation des nations unies.

AU NIVEAU DE L'UNION EUROPEENNE

Depuis 2017, l'Union européenne dispose d'engagements stratégiques sur la thématique avec la mise en œuvre d'un Plan d'action fondé sur le principe « Une seule santé »⁶. La Commission européenne est membre, sans droit de vote, de l'initiative de programmation conjointe sur la résistance aux antimicrobiens (JPIAMR). Cette plateforme collaborative internationale, impliquant 29 pays et la CE a pour mission de coordonner le financement de la recherche dans une perspective « Une seule santé »⁷.

Dans le cadre du Programme Horizon Europe et en coopération avec le JPIAMR, un agenda stratégique de recherche et d'innovations sur la résistance aux antimicrobiens dans une approche « Une Seule santé » et un appel à projet 2024⁸ ont été publiés afin de « booster » la mise en œuvre des actions de recherche-développement du plan d'action européen de lutte contre les résistances aux antimicrobiens.

Enfin, les recommandations⁹ du Conseil de l'Union européenne du 14 juin 2023, ont à nouveau souligné les nombreux enjeux associés à la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, notamment la nécessité de renforcer à la fois la prévention des infections et une utilisation prudente des antimicrobiens. Ces recommandations proposent des objectifs concrets de réduction de l'utilisation des antimicrobiens d'ici à 2030, notamment une réduction de 20 % de la consommation humaine totale d'antibiotiques et une réduction de 50 % des ventes totales d'antimicrobiens utilisés dans l'UE pour les animaux d'élevage et l'aquaculture.

Bien que le Conseil n'ait pas fixé d'indicateurs intersectoriels au niveau européen, ses recommandations s'inscrivent dans les réflexions portées au niveau international par la quadripartite et demandent, au plus tard le 14 juin 2024, la mise en place et l'actualisation régulière de plans d'actions nationaux contre la résistance aux antimicrobiens avec une approche « Une seule santé ».

⁵ <https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/364217/9789240053212-fre.pdf?sequence=1>

⁶ https://health.ec.europa.eu/system/files/2020-01/amr_2017_action-plan_0.pdf

⁷ <https://www.jpiamr.eu/about/>

⁸ <https://www.horizon-europe.gouv.fr/european-partnership-one-health-anti-microbial-resistance-33829>

⁹ <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9581-2023-INIT/fr/pdf>

BILAN DE LA FEUILLE DE ROUTE 2016-2022

La France est engagée depuis 2016 dans l'opérationnalisation de l'approche « Une seule santé » pour maîtriser l'antibiorésistance à travers la mise en œuvre d'une Feuille de route interministérielle adoptée au premier Comité interministériel pour la santé.

Le bilan de cette feuille de route à cinq ans, publié en 2022¹⁰, est [disponible en ligne](#).

Il recommande de définir un cap décennal ambitieux, de militer pour une orientation résolument préventive dans les trois secteurs de santé en renforçant l'approche « Une seule santé », par la montée en puissance des actions transversales communes soutenues par une mobilisation intersectorielle au niveau national et territorial. Il propose aussi de restaurer un arsenal thérapeutique satisfaisant et d'articuler la réflexion à horizon 10 ans sur un périmètre plus large, ouvert à la lutte contre les antimicrobiens, aux antifongiques notamment, avec une priorité sur le sujet prégnant de l'antibiorésistance.

Le rapport préconise également d'accroître l'effort de recherche sur les mécanismes de diffusion et de propagation des résistances dans les trois secteurs de santé et sur le renforcement des mécanismes de surveillance coordonnés.

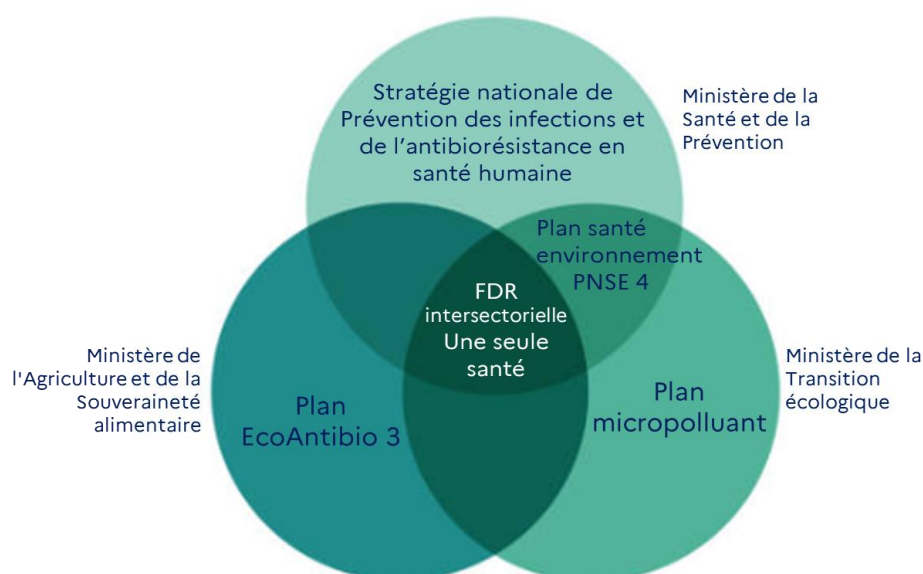
Enfin, pour préserver l'arsenal thérapeutique existant et soutenir l'innovation de nouvelles solutions préventives, diagnostiques ou curatives, pour aider à résoudre l'impasse du modèle économique actuel, le rapport préconise de développer une action publique articulant étroitement les efforts des acteurs de la santé et des différents pans de la recherche, et impliquant plus fortement les acteurs du champ de l'économie et de l'industrie.

¹⁰ Évaluation et préparation de l'actualisation de la feuille de route interministérielle 2016 pour la maîtrise de l'antibiorésistance, avril 2022 (CGAAER, CGEDD, IGAE, IGAS, IGESR, IGF).

ARCHITECTURE DE LA FEUILLE DE ROUTE 2023-2033

Pour faire face à la progression de cette menace en France sur un horizon 10 ans, l'amplification des orientations de 2016 est indispensable. Les mesures de la nouvelle feuille de route interministérielle visent à structurer les ressources existantes afin d'amplifier la prise en compte de l'interface « Une seule santé » de façon synergique et complémentaire du déploiement des plans sectoriels existants dédiés à la santé humaine ¹¹, la santé animale ¹² et la santé des écosystèmes¹³.

Ainsi, la feuille de route interministérielle « une seule santé » dédiée à la prévention et réduction de l'antibiorésistance permet de renforcer la gouvernance¹⁴, la mise en œuvre et le suivi des actions intersectorielles, complémentaires des actions de prévention et de réduction de l'antibiorésistance déjà portées par les plans sectoriels.



Enfin, les mesures s'inscrivent dans les orientations du projet de Stratégie nationale de santé 2023-2033, s'articuleront avec les actions engagées dans le cadre du Plan innovation santé 2030 en lien avec les travaux mis en place avec les partenaires européens et internationaux.

¹¹ Stratégie nationale 2022-2025 de Prévention des infections et de l'antibiorésistance en santé humaine

¹² Plan EcoAntibio 3

¹³ Plan national santé environnement 4 (PNSE4) "Un environnement, une santé" (2021-2025) ; Troisième Plan micropolluant (en cours de rédaction), Stratégie nationale biodiversité 2030

¹⁴ La gouvernance de la feuille de route interministérielle implique sept ministères, le SGAE et six agences.

Cinq volets et objectifs associés sont identifiés sur l'interface « Une seule santé » portées par une mobilisation interministérielle coordonnée :

- 1. Engager chacun des acteurs :** développer une stratégie pérenne de sensibilisation, formation, communication au bénéfice des parties prenantes et des populations pour leur permettre de comprendre et d'agir sur la résistance aux antimicrobiens dans une approche « Une seule santé » en mobilisant les acteurs des politiques publiques de santé, au niveau national comme territorial, et en intégrant les sciences sociales et comportementales afin de lever les freins associés à la conduite des actions ;
- 2. Recherche :** parvenir à une meilleure compréhension des mécanismes d'émergence et de diffusion de la résistance aux antimicrobiens, appuyer les activités et projets de recherches associés dans les trois secteurs (santé humaine, santé animale, santé des écosystèmes), renforcer la recherche-développement de nouveaux outils de diagnostic, d'aide à la décision, d'approches alternatives aux antibiotiques et de nouveaux médicaments ciblant en particulier la liste prioritaires d'agents pathogènes élaborée par l'OMS, en coordination avec les travaux conduits au niveau européen et international ;
- 3. Renforcer la coordination des outils de surveillance intégrée :** mettre en place des modalités de surveillance partagée intégrant les trois secteurs (santé humaine, santé animale, santé des écosystèmes) et des indicateurs communs et territorialisés de consommation d'antimicrobiens et de résistances ;
- 4. Préserver l'arsenal des produits existants, optimiser son utilisation et développer des innovations pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens :** amplifier la capacité d'un continuum de recherches jusqu'à la mise sur le marché de nouvelles thérapeutiques, préventives ou curatrices, ou de tests diagnostiques innovants et optimiser ou repositionner l'usage des thérapeutiques et tests diagnostiques existants ;
- 5. Une équipe France, force motrice en Europe et à l'international :** sur la période 2024-2028, participer à la seconde l'action conjointe européenne sur la résistance antimicrobienne et les infections associées aux soins (JAMRAI2) dans la poursuite de la JAMRAI1, coordonnée par le Ministère de la santé et de la prévention et l'INSERM et explorer les pistes d'appui aux pays les plus vulnérables en matière de lutte contre la résistance aux antimicrobiens.

Ces volets sont associés à des fiches actions opérationnelles à l'horizon de 5 ans, qui feront l'objet d'une évaluation et d'une actualisation à mi-parcours.

VOLET 1 : ENGAGER CHACUN DES ACTEURS

La menace que constitue le phénomène croissant de la résistance aux antimicrobiens sur la santé des humains et des animaux, et ses liens avec la santé des écosystèmes, dans un contexte de changement climatique et de déclin de la biodiversité, justifient d'informer et de faire connaître aux populations le rôle majeur que chacun peut jouer à titre individuel et collectif pour infléchir le développement de cette menace de façon durable sur l'interface « Une seule santé ».

La feuille de route de 2016 prévoyait de lancer le premier programme national de sensibilisation à la prévention de l'antibiorésistance selon cette approche. Des actions ont été initiées, notamment par Santé publique France avec le lancement de la campagne « Les antibiotiques, bien se soigner c'est d'abord, bien les utiliser », ou par l'Inserm à travers le méta-réseau PROMISE¹⁵ pour favoriser notamment le partage de bonnes pratiques, d'expertises et de connaissances. Un diplôme universitaire « Antibiorésistance et approche globale One Health » a également été ouvert aux professionnels. La mise en place pérenne d'une approche coordonnée « Une seule santé » reste une priorité pour les années à venir.

Les actions seront déployées en articulation avec les travaux conduits par les Ecoles universitaires de recherche Maladies Infectieuses Emergentes et l'Institut « Une seule santé » nouvellement créés à Paris¹⁶ et Lyon¹⁷ pour former les futurs chercheurs, professionnels de santé et décideurs dans ces domaines dans le cadre de la stratégie Maladies infectieuses émergentes et du plan innovation France 2030.

En lien avec les parties prenantes engagées dans le développement de la littératie en santé¹⁸, les actions viseront également à renforcer la motivation et les compétences des populations sur la compréhension et la prise en compte de cette menace.

¹⁵ <https://amr-promise.fr/fr/promise-is-opening-registrations-for-its-antibiotic-resistance-and-one-health-global-approach-du/>

¹⁶ <https://www.pasteur.fr/fr/EUR-1H-EID>

¹⁷ <https://www.univ-lyon1.fr/actualites/le-projet-decole-universitaire-de-recherche-eur-eidlyon-pour-former-les-experts-des-maladies-infectieuses-de-demain-laureat-de-lappel-a-projet-competences-et-metiers-davenir>

¹⁸ La littératie en santé est définie par Santé Publique France comme « la motivation et les compétences des individus à accéder, comprendre, évaluer et utiliser l'information en vue de prendre des décisions concernant leur santé ».

La communication interministérielle coordonnée auprès du grand public s'appuiera sur la mobilisation des instances nationales et territoriales de démocratie en santé (Conférence nationale de santé (CNS) et Conférences régionales de la santé et de l'autonomie (CRSA)), pour veiller à la compréhension et l'appropriation des informations et renforcer la confiance des parties prenantes – confiance qui conditionne l'engagement, individuel et collectif.

OBJECTIF 1 : Mettre à disposition des professionnels une formation « Une seule santé » sur la résistance aux antimicrobiens

OBJECTIF 2 : Faciliter les conditions de mise en œuvre des bonnes pratiques en matière de prévention des infections et de bon usage des antimicrobiens, en s'appuyant notamment sur la diffusion de recommandations, le partage de bonnes pratiques et l'utilisation de nouveaux outils numériques (en particulier pour l'aide à décision et à la prescription d'antibiotiques)

OBJECTIF 3 : Inscrire la compréhension du phénomène de la résistance aux antimicrobiens dans la démarche « Ecole promotrice de santé »¹⁹

OBJECTIF 4 : Développer une stratégie coordonnée de communication afin de susciter l'intérêt pour les questions liées à la résistance aux antimicrobiens dans l'approche « Une seule santé » et d'encourager l'engagement collectif et les efforts individuels

¹⁹ <https://eduscol.education.fr/document/1689/download>

VOLET 2 : RECHERCHE

UNE MEILLEURE COMPREHENSION DES MECANISMES POUR PROMOUVOIR L'ENSEMBLE DES ACTIONS

La recherche associée à la nouvelle feuille de route aura pour objectif d'accélérer les avancées des projets financés par le Programme prioritaire de recherche antibiorésistance (PPR antibiorésistance)²⁰ piloté par l'Inserm et par les divers financements de l'Agence nationale de la recherche (ANR). Il s'agit de promouvoir et consolider les domaines déjà financés mais aussi de lancer de nouveaux projets afin de mieux comprendre l'origine et combattre le développement des résistances. Elle vise aussi à renforcer les travaux sur les champs les moins explorés, notamment en matière de santé des écosystèmes et les mécanismes associés à l'émergence des résistances et aux transmissions entre les secteurs. Elles veilleront à s'inscrire en articulation étroite avec les initiatives du plan innovation santé de France 2030 en matière d'infectiologie et avec celles lancées au niveau européen et international afin de valoriser au mieux les travaux des équipes de recherche françaises.

Les actions développées seront au service des différents volets de la Feuille de route interministérielle, notamment pour le renforcement de la surveillance selon l'approche « Une seule santé » (volet 3) et pour l'appui à l'innovation, depuis la recherche fondamentale jusqu'à la mise sur le marché, pour ce qui concerne l'arsenal préventif, thérapeutique et diagnostique (volet 4).

Les recherches en matière de prévention et de contrôle des infections feront partie intégrante du programme, compte tenu de leur impact pour éviter et réduire l'émergence des résistances²¹.

Quatre priorités sont retenues :

OBJECTIF 5 : Développer des recherches pour améliorer les connaissances sur les mécanismes de sélection, d'émergence et de transmission des résistances et pour combattre la (ré)émergence et la dissémination des résistances au sein et entre les trois secteurs de santé

OBJECTIF 6 : Favoriser les recherches pré-cliniques selon l'approche « Une seule santé » facilitant le continuum d'actions pour renforcer l'arsenal préventif, diagnostique et thérapeutique

²⁰ <https://ppr-antibioresistance.inserm.fr/fr/>

²¹ Lacotte et al. Antimicrobial Resistance and Infection Control (2020) 9:142 <https://doi.org/10.1186/s13756-020-00801-x>

OBJECTIF 7 : Améliorer les connaissances en sciences politiques, économiques et sociales afin de définir de nouvelles approches pour limiter le développement de la résistance aux antimicrobiens

OBJECTIF 8 : Développer une stratégie d'exploitation des données ambitieuse, en s'appuyant sur le Health Data Hub et le Green Data for health, au service de l'ensemble des volets

VOLET 3 : OUTILS DE SURVEILLANCE

RENFORCER LA COORDINATION DES OUTILS DE SURVEILLANCE INTEGREE

La mise en place de dispositifs de surveillance pour gérer de manière intégrée les menaces liées à la résistance aux antimicrobiens à l'interface des secteurs de la santé humaine, animale et des écosystèmes est appelée par la communauté scientifique internationale, européenne et les instances gouvernementales.

En France, depuis 2016, Santé publique France et ses partenaires produisent un document annuel de synthèse²², présenté à l'occasion de la Semaine mondiale de sensibilisation sur la résistance aux antimicrobiens organisée par l'Organisation mondiale de la santé et de la Journée européenne de sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens, qui met en perspective les résultats les plus récents issus des dispositifs de surveillance sur la consommation d'antibiotiques et de l'antibiorésistance. Des indicateurs communs à la santé humaine et animale y sont utilisés lorsque cela est possible, mais les spécificités sectorielles fortes qui persistent constituent l'un des défis des travaux à venir.

S'agissant du secteur environnemental, les indicateurs de pollution anthropique par les résidus d'antibiotiques, les bactéries résistantes ou les gènes de résistance doivent être stabilisés, et associés à des méthodes standardisées de recueil et d'analyse dans les milieux naturels, en s'appuyant notamment sur les recommandations du rapport élaboré par l'Anses en 2020²³. Le groupe AMR Env mis en place dans le cadre du projet « Promise » lancé par le Programme Prioritaire de Recherche sur l'Antibiorésistance, piloté par l'Inserm, travaille sur cette question.

Une meilleure structuration des activités de surveillance nécessite de connaître l'état des lieux en terme de surveillance intégrée. C'est dans ce cadre que le projet Surv1Health financé par le plan EcoAntibio a permis (i) de recenser les dispositifs de surveillance de l'antibiorésistance, des usages d'antibiotiques et de pollution par les résidus d'antibiotiques en France, (ii)

²² <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/infections-associees-aux-soins-et-resistance-aux-antibiotiques/resistance-aux-antibiotiques/documents/rapport-synthese/prevention-de-la-resistance-aux-antibiotiques-une-demarche-une-seule-sante>

²³ *Antibiorésistance et environnement État et causes possibles de la contamination des milieux en France*, ANSES, novembre 2020

d'évaluer le niveau de collaboration entre ces dispositifs et (iii) d'identifier les freins et leviers au renforcement de ces liens. En santé humaine, au vu de la fragmentation des dispositifs de surveillance, une première structuration est apportée avec la création en 2018 des missions nationales pour la prévention des infections et de l'antibiorésistance SPARES²⁴ et PRIMO²⁵ qui devra être renforcée et articulée selon l'approche « Une seule santé » pour une meilleure efficacité dans la production et la transmission large des données collectées.

L'ambition générale de cet axe est de renforcer la coordination des dispositifs de surveillance entre les trois secteurs en vue de faciliter l'interopérabilité des données et l'harmonisation des protocoles et des indicateurs, mais également de produire des analyses intégrées à l'image des travaux européens inter-agences de la JIACRA (Joint Inter-Agency Antimicrobial Consumption and Resistance Analysis), du programme de surveillance Tricycle développé par l'Organisation mondiale de la santé et des futures recommandations qui émaneront du Groupe technique de la Quadripartite sur la surveillance intégrée.

Cette ambition doit également permettre d'utiliser les données de surveillance à des fins de meilleure estimation du fardeau de la résistance aux antimicrobiens, de prédiction et d'anticipation dans les trois secteurs (alertes, émergences, risques, dynamiques d'évolution) et d'ajustement des politiques de lutte contre cette menace.

Quatre objectifs ont été définis :

OBJECTIF 9 : Renforcer la coordination selon l'approche « Une seule santé » des dispositifs de surveillance

OBJECTIF 10 : Renforcer la mise en place de la surveillance dans les trois secteurs, notamment le secteur environnemental

OBJECTIF 11 : Produire des indicateurs de surveillance communs aux trois secteurs au bénéfice d'analyses de données intégrées

OBJECTIF 12 : Déployer de manière harmonisée et intégrée la surveillance génomique selon l'approche « Une seule santé »

²⁴ Spares : surveillance et prévention de l'antibiorésistance (incluant le bon usage des antibiotiques) en établissements de santé

²⁵ Primo : surveillance et prévention des infections associées aux soins et, de l'antibiorésistance (incluant le bon usage des antibiotiques) en soins de ville et en secteur médico-social

VOLET 4 : ARSENAL DISPONIBLE ET INNOVATION

PRESERVER L'ARSENAL DES PRODUITS EXISTANTS, OPTIMISER SON UTILISATION ET DEVELOPPER DES INNOVATIONS POUR LUTTER CONTRE LA RESISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

L'arsenal de produits thérapeutiques et de diagnostic aujourd'hui disponible est insuffisant pour faire face au développement croissant des résistances aux antimicrobiens et particulièrement aux infections à bactéries résistantes. Maintenir un arsenal diversifié est essentiel pour faire face à la variété des infections et réduire le risque d'antibiorésistance et plus largement de résistance aux antimicrobiens.

Les problématiques de disponibilité des antibiotiques existants sont liées à différents facteurs, notamment à des fragilités de la chaîne d'approvisionnement, ou à des arrêts de commercialisation. Elles constituent un problème aux conséquences graves pour la santé des personnes en raison notamment de l'utilisation de produits de deuxième intention à risque plus élevé de favoriser le développement de bactéries résistantes et d'effets indésirables.

Le faible niveau de marge sur les prix des antibiotiques dont le brevet est tombé dans le domaine public, ainsi que les dynamiques de marché pour les industriels dans un contexte d'appel au bon usage des antibiotiques, et du risque d'apparition, difficilement prévisible, de résistances, n'incitent pas les fabricants à réaliser les investissements nécessaires au maintien de la commercialisation de ces produits. Des réflexions sont engagées aux niveaux national, européen et international pour identifier les leviers incitatifs les plus efficaces pour sécuriser le maintien sur le marché des antibiotiques sans alternative.

Des recherches prometteuses sont conduites, dans le domaine de la prévention et du diagnostic, à l'image de nouveaux vaccins ou de tests d'orientation diagnostique. Ces champs de recherche complètent les travaux engagés pour diversifier les solutions innovantes, soit sur de nouvelles solutions thérapeutiques, soit pour de nouvelles modalités de prise en charge ciblées sur certaines bactéries ou des patients présentant des résistances.

Les orientations proposées prennent en compte les résultats des projets du Programme prioritaire de recherche sur l'antibiorésistance, les conclusions des travaux conduits par l'OMS dans le cadre de l'Instrument d'appui technique (TSI) proposé par la Commission européenne la mise en place de HERA, ainsi que les initiatives portées par les industriels notamment dans le cadre du comité stratégique de filière des Industries et Technologies de Santé (CSF ITS) et de la Beam Alliance.

Cette approche est déclinée en trois objectifs stratégiques :

OBJECTIF 13 : Faciliter le maintien sur le marché de l'arsenal des antibiotiques qui ne sont plus sous la protection d'un brevet, et en garantir la disponibilité

OBJECTIF 14 : Développer de nouveaux produits (diagnostiques et thérapeutiques) et assurer le continuum de l'innovation à l'industrialisation

OBJECTIF 15 : Créer les conditions favorables au développement des innovations et faciliter le parcours des porteurs d'innovation

VOLET 5 : INTERNATIONAL

UNE EQUIPE FRANCE, FORCE MOTRICE EN EUROPE ET A L'INTERNATIONAL

A l'heure où les efforts de la communauté internationale et européenne en matière de santé publique et de recherche et développement²⁶ demeurent importants pour lutter contre le développement des résistances aux antimicrobiens, il est nécessaire de s'assurer que cette question soit visible et continue d'être intégrée au sein des futurs instruments développés par la France lors du déploiement de la Stratégie française en santé mondiale 2023-2027²⁷. La France s'engagera particulièrement au niveau européen, notamment dans le cadre des actions conjointes engagées au niveau européen pour le développement d'appels à projets innovants.

Les pays à faibles et à moyens revenus paient le plus lourd tribut en matière de résistance aux antimicrobiens, et présentent des besoins majeurs en matière de renforcement des capacités de surveillance et de prise en charge. La mondialisation des mouvements des populations humaines et animales, ainsi que le développement du commerce international rendent indispensables le caractère global de la réponse à la menace constituée par l'antibiorésistance. Parmi les pistes à explorer, l'appui sur les dispositifs existants pourrait permettre d'agir auprès de ces pays vulnérables et exposés : le Fonds mondial, ICARS, les initiatives équipes Europe, le fonds fiduciaire multipartenaires pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens de la Quadripartite (OMS, OMSA, FAO, PNUE), CARBX, GARD-P, SECURE.

Dans le prolongement de son engagement actif dans le domaine au niveau national, la France pourrait renforcer son implication à l'international. En la matière, cette nouvelle feuille de route devra pleinement tenir compte de la stratégie française en santé mondiale 2023-2027 et s'appuyer sur l'équipe France, regroupant l'ensemble des acteurs français intervenant dans le domaine de la santé mondiale, selon l'approche Une Seule santé, associant les secteurs de la médecine humaine et vétérinaire, de l'agriculture et de l'environnement (acteurs institutionnels, opérateurs publics, organisations de la société civile, fondations, institutions scientifiques, acteurs du secteur privé...). La feuille de route devra également tenir compte des évolutions portées au niveau de l'Union européenne, pour s'intégrer pleinement à cette dynamique.

²⁶Participation de la France à l'appel à projets transnationaux porté en 2023 par le JPIAMR et de l'ERA-NET JPIAMR-ACTION dans le domaine du diagnostic et de la surveillance, associé à 21M€ pour la période 2024-2027

²⁷ <https://sante.gouv.fr/ministere/europe-et-international/actualites-europeennes-et-internationales/article/la-france-lance-sa-nouvelle-strategie-en-sante-mondiale-2023-2027>

Deux objectifs principaux ont été définis :

OBJECTIF 16 : Renforcer la présence de la France en matière de lutte contre la résistance aux antimicrobiens selon l'approche « Une seule santé » en Europe et à l'international

OBJECTIF 17 : Renforcer l'appui de la France, en lien avec les initiatives européennes, aux pays à bas et moyens revenus en matière de lutte contre la résistance aux antimicrobiens



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Édition et mise en page : Direction générale de la santé • 9 novembre 2023